

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-703

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 novembre 2015	Délibération
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité	N° 2015-703

Convention cadre de partenariat 2014/2015 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine - section Gironde - Programme d'actions 2015 - Avenant à la convention 2014/2015 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2013/0945 du 20 décembre 2013, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention cadre de partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine section Gironde (CMARA33), pour la période 2014-2015, compte tenu des objectifs communs définis par nos deux institutions.

Ainsi, ce partenariat s'inscrit dans le cadre du projet métropolitain, avec la perspective d'accueillir un million d'habitants à l'horizon 2030 et de créer 100 000 emplois supplémentaires. Il est également basé sur le Schéma métropolitain de développement économique (SMDE) adopté le 25 mars 2011 qui prévoit la mobilisation des chambres consulaires dont la CMARA33.

Il est conforme aux objectifs de la CMARA 33 qui a souhaité faire de la proximité l'axe fort de sa mandature sur la période 2011-2015.

Ce partenariat permet d'engager en concertation des actions de développement économique, l'artisanat représentant un levier et un réel potentiel de création d'emplois et de valeur ajoutée. Ainsi en 2014, la CMARA33 recensait au niveau du département 29 744 entreprises artisanales. Le territoire métropolitain accueillait près de 42,5% des artisans du département avec 12 640 entreprises artisanales dont 1 872 nouvelles immatriculations.

La convention de mise en œuvre de ce partenariat signée le 14 janvier 2014 entre la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat comporte 3 axes d'intervention pour la période 2014/2015 :

- le renforcement de la place de l'artisanat sur le territoire métropolitain,
- le soutien des entreprises artisanales dans leur développement,
- l'accompagnement du renouvellement des entreprises.

Elle comporte un plan d'actions et de financement pour l'année 2014 et prévoit de finaliser par avenant modificatif les dispositions concernant l'exercice 2015.

Concernant le programme 2014, les actions prévues ont toutes été lancées et en grande partie achevées dans le courant 2015 :

- Une étude portant sur les besoins immobiliers des entreprises artisanales de la rive droite et les capacités d'accueil dans des zones d'activités existantes.
Elle a été réalisée sur la commune de Carbon-Blanc dans le cadre d'un projet de redynamisation de la zone d'activités de la Mouline. Un plan d'actions visant à l'optimisation des ressources foncières existantes, au réemploi de locaux vacants et à l'amélioration de l'environnement au sein de la ZAC (zone d'aménagement concerté) a été défini à l'issue de cette opération et va pourvoir être mis en œuvre en étroite collaboration avec la commune.
- Un accompagnement au recensement des professionnels habilités à intervenir dans les dispositifs financés de réhabilitation thermique : cette action est en cours avec le fonctionnement d'un groupe de travail comprenant aux côtés de la CMARA33 et de Bordeaux Métropole, des représentants des organisations professionnelles, à savoir la Fédération française du bâtiment (FFB) et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB).
 - L'accompagnement et la sensibilisation des entreprises artisanales aux bonnes pratiques environnementales avec l'opération « éco défis » sur les communes de Bègles et de Cenon. Il s'agit de promouvoir les entrepreneurs impliqués dans une démarche en faveur de l'environnement, dans les domaines de l'énergie, des transports, des déchets, des emballages, des produits éco-labellisés, de l'accessibilité ou de la sécurité (3 « éco-défis » au minimum sont à relever pour être labellisés).
Les labels ont été remis pour 2 ans à Bègles à 27 entreprises lauréates le 24 novembre 2014, et à Cenon, à 24 lauréats le 16 décembre 2014. A Cenon, il s'agissait de la seconde opération de cette nature puisque une première labellisation avait eu lieu sur cette commune en 2012, ce qui a permis à une partie des entreprises de voir leur label renouvelé.
- L'organisation d'un appel à projets dans le domaine des éco-activités - tremplin pour la création d'entreprises : après appel à candidatures au printemps 2014, un jury auquel la Métropole était associée a retenu, sur les 9 projets éligibles 3 projets dont les lauréats ont reçu le 4 décembre 2014 une prime de 1 500 € pour le premier et 1 000 € chacun pour les deuxième et troisième et ont bénéficié d'un accompagnement au démarrage de leur activité.
Les activités de ces 3 jeunes entreprises concernent un procédé de récupération et de broyage du bois économe en énergie, une activité de conseil et d'installation d'équipements hydro-économies et un atelier de mécanique auto à domicile présentant une solution innovante en matière de recyclage des déchets.

Ce programme d'actions 2014 représentait globalement un budget de 103 000 € cofinancé par Bordeaux Métropole à hauteur de 48 500 €.

Ces actions étant en grande partie achevées, et comme le prévoyait la convention signée en 2014, de nouvelles actions s'inscrivant dans les axes de travail arrêtés ont été définies pour l'année 2015, dont certaines ne s'achèveront qu'à la fin du 1^{er} semestre 2016.

Le programme d'actions 2015 proposé est précisé dans l'avenant à la convention de partenariat ci-joint complété par 3 fiches actions détaillées. Il comprend :

- **Action 1** : une étude portant sur les besoins fonciers et immobiliers des entreprises sur le territoire métropolitain et leur adéquation avec les besoins des entreprises artisanales.

Dans le prolongement de l'opération réalisée sur la commune de Carbon-Blanc, et compte tenu de l'intérêt qu'a présenté cette opération pour les partenaires, il s'agit sur la période :

- d'accompagner la mise en œuvre du plan d'actions défini pour la zone d'activités la Mouline,
 - de réitérer cette opération à Artigues sur la zone d'activités Descartes qui fera, de la même manière, l'objet d'un diagnostic foncier, immobilier et environnemental complet avec pour objectif un plan de redynamisation du parc d'activités et l'accueil de nouvelles entreprises, si possible, artisanales,
 - de mettre en place un observatoire sur les besoins immobiliers et fonciers des entreprises avec le recensement des projets à caractère foncier et immobilier à vocation artisanale des communes de la Métropole pour une mise en cohérence avec les besoins des entreprises.
- **Action 2** : la poursuite de l'opération « éco défis » sur deux nouvelles communes qui se sont portées candidates, Gradignan et Saint-Médard-en-Jalles et pour lesquelles un objectif de 50 labellisations est attendu.
 - **Action 3** : l'accompagnement des entreprises artisanales à la réponse aux marchés publics de Bordeaux Métropole. Cette action permettra aux entreprises artisanales d'être informées des appels d'offres lancés par notre Etablissement, d'être incitées à y répondre, de former et de conseiller les entreprises artisanales dans ce domaine.

Le budget prévisionnel de ce programme est le suivant :

Dépenses		Produits	
Actions	Montant	Acteurs	Montant
Action 1 Recensement des besoins fonciers et immobiliers des entreprises sur le territoire de la Métropole et action sur la ZA Descartes	38 500 €	CMARA33	51 050 €
Action 2 Accompagnement des entreprises sur les bonnes pratiques environnementales – les « éco défis »	49 100 €	Bordeaux Métropole	51 050 €
		Communes	2 000 €
Action 3 Accompagnement des entreprises à la réponse aux marchés publics de Bordeaux Métropole	18 500 €	Chambre de commerce et industrie de Bordeaux	2 000 €
TOTAL :	106 100 €	TOTAL	106 100 €

Dans le cadre de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement menée par notre Etablissement public, il vous est proposé d'accorder une participation de 48 500 € (46,83 %) au financement de ce programme, soit une réduction de 5 % du montant sollicité, et qui correspond au niveau de l'engagement pris lors de l'adoption de la convention cadre en 2014.

En conséquence, il doit être considéré que ce montant de 48 500 € est à rapporter à un montant de dépenses subventionnables ramené à 103 550 €. Il appartiendra à la CMARA 33 de recaler son budget prévisionnel sur ces bases ou de rechercher de nouvelles recettes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n° 2011/0156 du 25 mars 2011 adoptant le Schéma métropolitain de développement économique,

VU la délibération 2013/0945 du 20 décembre 2013 autorisant la signature de la convention-cadre de partenariat entre Bordeaux Métropole et la CMARA33, signée le 14 janvier 2014

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient de définir, en cohérence et en continuité avec les axes d'intervention contractualisées dans la convention de partenariat 2014-2015 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine section Gironde, un programme d'actions pour la période 2015 contribuant au développement économique, à la création d'emplois et d'entreprises artisanales et à la valorisation du territoire

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant ci-joint à la convention de partenariat 2014/2015 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine section Gironde (CMARA33) signée le 14 janvier 2014, définissant le programme des actions prévues au titre de 2015,

Article 2 : d'attribuer à la CMARA33 une subvention d'un montant de 48 500 € pour la réalisation du programme d'actions défini dans l'avenant visé à l'article 1,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant visé à l'article 1,

Article 4 : d'imputer les crédits correspondants au chapitre 65, compte 6574, fonction 90, du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2015	Madame Christine BOST